

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 mai 2010

CP 10/05-21

L'an deux mil dix, le 31 mai à 17 H 30, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etaient excusés : MM. Empociello et Gonzalez .

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE
D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS
PROGRAMMATION 2010**

La politique départementale en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs, en vigueur depuis 1989, a été reconduite lors du vote du budget primitif pour l'exercice 2010.

Elle s'appuie sur les critères suivants :

1^{ER} CAS : PETITS EQUIPEMENTS SPORTIFS - COUT < 46 000 € HT -

1. Aménagements, créations d'équipements sportifs

- Dépense subventionnable plafond : 26 000 € HT
- Taux de subvention : 60 %

2. Courts de tennis extérieurs

- Subvention forfaitaire : 6 100 €

3. Courts de tennis couverts

- Subvention forfaitaire : 9 200 €

2^{EME} CAS : GROS EQUIPEMENTS SPORTIFS - COUT > 46 000 €HT -

1. Communes de plus de 2 000 habitants et associations

- Dépense subventionnable plafond : 305 000 € HT
- Taux de subvention : 15 %

2. Communes de moins de 2 000 habitants

- Dépense subventionnable plafond : 305 000 € HT
- Taux de subvention : 22,5 %

3^{EME} CAS : EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PARTICULIERS

Examen particulier du dossier par l'Assemblée Départementale, avant attribution éventuelle d'une subvention exceptionnelle.

J'ai l'honneur de vous soumettre, en annexe du présent rapport, les dossiers de demande de subvention déposés par des communes du département, qui figurent au programme des opérations subventionnables voté au Budget Primitif de 2010.

Je vous précise que deux d'entre eux font l'objet d'une inscription au Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne :

- **Castelsarrasin** : Extension du stade Alary
Programmation 2009, phase 3, validée par la Commission Permanente du 26 avril 2010,
- **Moissac** : Rénovation et extension du bâtiment de la halte nautique
Programmation 2009, phase 2, validée par la Commission Permanente du 23 juillet 2009.

Je tiens à vous rappeler que les subventions attribuées seront imputées sur l'article 204143, sous-fonction 32.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant précisé que si ces propositions étaient retenues, la situation de la ligne budgétaire correspondante, serait la suivante :

A - Autorisation de programme 2010.....	142 582 €
B - Dépenses engagées à ce jour.....	12 569 €
C - Engagement à la présente commission.....	123 772 €
D - Reliquat.....	6 241 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales telles que réparties en annexe d'un montant global de 123 772 € ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204143, sous-fonction 32 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS
PROGRAMMATION 2010**

CP 10/05-21an

COMMUNES

	COMMUNES	OPERATIONS	N° PROGOS	COUT HT	DEPENSE SUB-VENTION-NABLE	TAUX	SUBVENTION ATTRIBUEE
1	CAYRAC	Construction d'un terrain de pétanque	03415	12 804 €	12 804 €	60%	7 682 €
2	MONCLAR-DE-QUERCY	Création d'un court de tennis	03443	19 710 €	19 710 €	Forfait	6 100 €
3	REALVILLE	Création d'un court de tennis	03435	18 496 €	18 496 €	Forfait	6 100 €
SOUS-TOTAL							19 882 €

CONTRATS DE PAYS

	COMMUNES	OPERATIONS	N° PROGOS	COUT HT	DEPENSE SUB-VENTION-NABLE	TAUX	SUBVENTION ATTRIBUEE
4	CASTELSARRASIN	Extension du stade Alary <i>Contrat de pays</i>	03382	453 500 €	305 000 €	15%	45 750 €
5	MOISSAC	Rénovation et extension du bâtiment de la halte nautique <i>Contrat de pays</i>	03411	387 600 €	387 600 €	15%	58 140 €
SOUS-TOTAL							103 890 €
TOTAL							123 772 €

Le Président,